



EN ENTREPRISE  
OU EN CENTRE DE  
FORMATION

## SENSIBILISATION A L'ARRET CARDIAQUE ET GESTES QUI SAUVENT

### Public visé

- Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le code du travail, ou salarié devant partir à la retraite.

### Prérequis

- Aucun.

### Justification de l'action

- Accidents : articles L4121-1 et 2, R4141-17 à 20 du code du travail.
- Secours : articles L4121-3, R4224-14 à 16 et D.1237-2-2 du code du travail.
- Sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

### Durée de l'action

- 3 heures (0,5 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 60 % du temps de formation.

### Périodicité

- À définir par l'employeur

### Nombre de participants par groupe

- 8 personnes maximum.

### Contenu théorique et pratique

- Situer son rôle dans l'organisation des secours de l'entreprise.
- Réaliser une protection adaptée.
- Reconnaissance et hiérarchisation des urgences immédiates :
  - La victime présente un saignement abondant.
  - La victime s'étouffe.
  - La victime ne répond pas mais elle respire.
  - La victime ne répond pas et ne respire pas.
- Reconnaissance des autres urgences :
  - La victime se plaint de malaise, de brûlure, d'une douleur empêchant certains mouvements ou d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- Faire alerter ou alerter selon l'organisation des secours dans l'établissement.
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.
- Enseignements pratiques : mises en situation pour apprentissage des gestes adaptés au cas d'une victime inconsciente qui respire (PLS), inconsciente qui ne respire pas (défibrillateur – DSA – réanimation cardio-pulmonaire sur mannequin), transmission de l'alerte.

### Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

# Informations légales et conditions nécessaires à la formation

## Codes de la formation

- Formacode 42829 – Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

## Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir au profit d'une victime suite à une situation d'accident, ou présentant des signes de malaise ou d'une autre urgence vitale, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques.

## Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOPI, délivré pour Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

## Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.

## Moyens techniques mis à disposition

- Pour les apports théoriques : Tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : salle avec espace libre d'une quinzaine de m<sup>2</sup>.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires.

## Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

## Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

## Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

## Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.